

Conditions requises pour la validité des sécularisations

Numéro d'inventaire : 2026.0.18

Auteur(s) : Henry Taudière

Type de document : imprimé divers

Éditeur : "Bureaux de la Société Générale d'Education, 35, rue de Grenelle, Paris. 1904"

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1904

Matériau(x) et technique(s) : papier vélin | impression

Description : Fascicule de 8 feuilles à reliure cousue.

Mesures : hauteur : 15,5 cm ; Largeur : 11,7 cm

Notes : Il s'agit d'un livret de droit concernant la sécularisation des enseignants congréganistes devenue obligatoire par la loi Emile Combes de 1904. Son auteur est Henry Taudière, avocat et professeur de droit administratif, opposant à la loi susdite et partisan politique de droite traditionnaliste catholique.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Lieu(x) de création : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 15 p. imprimées

CONDITIONS REQUISES

POUR LA

VALIDITÉ DES SÉCULARISATIONS

PAR

Henry TAUDIÈRE

PRIX : 5 cent. l'exemplaire.
4 francs le cent, *francs*.

PARIS

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION

35, RUE DE GRENNELLE, 35

—
1904